

Etat descriptif concernant la construction, l'aménagement et la transformation d'entreprises soumises à l'approbation des plans
 (Art. 39 de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail)

Entreprise : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

Personne de contact (Tél. + mail) : _____

Nature de la construction ou de l'aménagement :

Lieu, rue et numéro du site du projet :

Début des travaux (env.) :

Fin des travaux (env.) :

Auteur du projet :

Tél. :

E-mail :

Désignation	Remarques, Description	
1. Genre de projet :	Nouvelle construction Agrandissement	Transformation, changement d'affectation Nouvelle installation
2. Genre d'activité/Secteurs de production : (joindre schéma du processus de fabrication si nécessaire)		
3. Nombre de travailleurs :		
3.1 Dans les locaux projetés : (le nombre de travailleurs occupés dans chaque local doit figurer sur les plans)	Hommes :	Femmes :
3.2 Dans toute l'entreprise après la réalisation du projet :	Hommes :	Femmes :
4. Volume de construction en m³ (SIA) :	m ³ (SIA)	
5. Locaux de travail : (Hauteur des locaux art. 5 OLT 4)	Indiquer sur les plans la surface et la hauteur libre des locaux projetés.	
6. Sorties, voies d'évacuation : • Largeur du passage (art. 6 OLT4) • Cages d'escaliers et sorties (art. 7 et 9 OLT4) • Voies d'évacuation (art. 8 OLT4) • Portes (art. 10 OLT4) • Éclairage de secours (minimum 1 lux au sol))	À faire figurer dans le concept et les plans de protection incendie.	

7. Éclairage naturel et artificiel : • Fenêtres, éclairage naturel (art. 15 et 24, 5^e al. OLT3 et art. 17 OLT4) • Protection contre le soleil (art. 17, 5^e al. OLT4) • Éclairage artificiel (art. 15 OLT3)	Pour chaque local, indiquer sur les plans - la surface vitrée totale (fenêtres et haut-jours) - la surface avec vitrages transparents (vue sur l'extérieur)
8. Ventilation naturelle : (art. 17 OLT 3; art. 17 OLT 4)	Indiquer sur les plans les surfaces ouvrantes pour chaque local.
9. Ventilation artificielle, climatisation : (art. 16 et 17 OLT 3; art. 18 OLT 4) (description avec indications techniques)	Dans le cas d'une ventilation artificielle ou d'une climatisation, joindre un concept de ventilation (genre, nombre de renouvellements d'air, indications techniques).
10. Aspiration locale de l'air pollué : (art. 18 OLT 3; art. 18 OLT 4) (gaz, vapeurs, fumées, poussières, copeaux; description avec indications techniques)	
11. Chauffage : (art. 16 OLT 3) (Genre, disposition, température des locaux)	
12. Mesures contre le bruit et les vibrations : (art. 22 OLT 3) Pour les locaux bruyants, démontrer la conformité au moyen du coefficient d'absorption du son α_s ($\geq 0,25$), du temps de réverbération T ou de la diminution du niveau de pression sonore par doublement de la distance DL 2 (≥ 4 dB).	Annexer les feuilles de calcul du coefficient d'absorption (téléchargeables sur le site de la SUVA)
13. Machines, installations mécaniques et appareils, procédés: • Installations de chauffage pour des besoins techniques, installations de traitement thermique et de séchage • Installation de traitement de surface (préparation, galvanisation, peinture au pistolet, pulvérisation électrostatique; substances et entreposage) • Etc.	(Liste et <i>layout</i>)
14. Équipements sous pression : (genre, emplacement, pression de service, capacité)	À reporter sur les plans
15. Gaz techniques et gaz liquéfiés : (genre, quantités, emplacements, installations et appareils, générateurs de gaz; consommation hebdomadaire)	À reporter sur les plans
16. Installations et engins de transport : (art. 15 OLT 4)	
16.1 Ascenseurs, grues, engins de levage, plates-formes élévatrices, installations de transport, installations de stockage :	
16.2 Rampes et quais de chargement : (pourcentage de la pente, espaces libres)	

